

NOS REF : DU-REP-2025-AB
POLE TERRITOIRES & ENVIRONNEMENT
SERVICE AMENAGEMENT & URBANISME
Secrétariat : 02 31 70 25 20
amenagement@calvados.chambagri.fr
Dossier suivi par Adrien BONENFANT

Siège social
6 Avenue de Dubna
CS 90218
14209 HEROUVILLE ST CLAIR CEDEX
Tél. 02 31 70 25 25
Fax 02 31 70 25 70
Accueil14@normandie.chambagri.fr

Commune de Dives-sur-Mer
Monsieur le Maire
Rue Général De Gaulle
14160 DIVES-SUR-MER

Hérouville-Saint-Clair, le 2 mai 2025

Objet : PLU de Dives-sur-Mer – Avis Modification simplifiée n°1

Monsieur le Maire,

Par un courrier en date du 18 avril 2025, vous nous avez fait parvenir le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Dives-sur-Mer. Nous vous remercions pour cette transmission, et en application des articles L153-40 et suivants du Code de l'Urbanisme, nous vous adressons notre avis.

Dans le cadre de cette modification simplifiée n°1, la commune envisage l'ajustement de l'article UA6 du règlement écrit du PLU.

Après lecture du règlement écrit modifié, nous n'avons pas de remarques particulières à formuler. Les modifications n'ont pas d'impact négatif sur l'activité agricole.

En conséquence, nous émettons un **avis favorable** sur le projet de modification simplifiée n°1.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations les meilleures.

Le Président



Jean-Yves HEURTIN